



EURL Edith PALLU

42 avenue de la perrière
56100 LORIENT
contact@edithpallu.com
06.30.23.44.08

LIVRET D'ACCUEIL DES BENEFICIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP



Edith PALLU SARL au capital de 3000 euros - 42 avenue de la perrière 56100 LORIENT
contact@edithpallu.com 06 30 23 44 08 www.edithpallu.com
R.C.S. LORIENT – N°Siret : 895 080 760 00013 – NDA : 53560975156 – ADELI : 56 93 0882 8

Introduction p.3

1. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap p.4

A. Qu'est-ce que le handicap p.4

B. Qui m'accompagne ? p.5

C. Comment se déroule ma formation ? p.5

2. Formation et handicap p.6

3. Contact utile p.7

L'organisme de formation Edith PALLU s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les bénéficiaires d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les bénéficiaires en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de la santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

3

L'organisme de formation Edith PALLU s'engage ainsi, pour tout stagiaire présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation
- L'accompagner dans ses démarches administratives

L'organisme de formation Edith PALLU se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires en situation de handicap.

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin vous y retrouverez également les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches de formation.

1. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

A. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référent handicap que vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI). L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

B. Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de l'organisme de formation Edith PALLU d'un référent handicap.

Ses missions :

- Favoriser l'insertion et l'intégration des personnes en situation de handicap en formation.
- S'appuyer sur un réseau de partenaires experts pour adapter nos prestations et équipements.
- Être force de proposition pour le développement de l'insertion des personnes en situation de handicap en repérant les problématiques et les axes d'amélioration.

5

C. Comment se déroule ma formation ?

Quand parler de mon handicap ?

À tout moment, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre prise de contact auprès de l'organisme de formation Edith PALLU.

Dès l'instant que le référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Comment adapter ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap de votre organisme, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

Comment est organisé le suivi de ma formation ?

L'organisme de formation Edith PALLU met en place des formations courtes mais néanmoins, tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

2. Formation et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, l'organisme de formation Edith PALLU met en place un accompagnement spécifique pendant la formation.

- Échanges avec l'employeur et les éventuels partenaires du handicap impliqués
- Contenu de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle et adaptation de la formation en fonction de vos besoins
- Suivi de la formation et ajustement du contenu si besoin
- Informations sur les formations complémentaires possibles de mettre en place

6

3. Contact utile

Référente pédagogique /formation et référente handicap :

Edith PALLU

@ contact@edithpallu.com

06.30.23.44.08

